

Règlement intérieur du centre Agil'canin 36



Dispositions générales

Matériel d'éducation

Pour des raisons d'assurance :

- Les chiens démarrant leur première séance, d'éducation, doivent posséder du **matériel sécurisé obligatoire** :
- Colliers adaptés et sécurisés
- Laisse de 1.10 m minimum avec mousqueton attache rapide larges coutures, laisses en corde non acceptées.

Sécurité sur le terrain

Les chiens doivent être tenus en laisse, la divagation n'est pas autorisée, ils restent sous l'entière responsabilité de leur maître, avant, pendant et après les leçons. Pour éviter tout risque d'accident grave, l'accès aux obstacles d'agility est fortement déconseillé si un éducateur n'est pas présent pour encadrer individuellement.

CARTE FORFAITAIRE / SEANCES

Toute séance ou carte forfaitaire, doit être réglée avant le début du travail.

Aucune carte de dressage n'est remboursable.

Une durée de validité de 4 mois est donnée lors de l'inscription, un an pour les cartes annuelles*.

Pour des raisons de résultats positifs, elle ne peut en aucun cas être repoussée dans sa durée.

Toute séance non décommandée **48h à l'avance**, est comptabilisée.

Si le centre est fermé un samedi (cours collectif uniquement), la carte peut être repoussée d'une semaine (voir planning du centre).

*Hors période de congés.

DUREE DES SEANCES :

COLLECTIF : une heure avec une variation d'un quart d'heure suivant le nombre de client.

INDIVIDUEL : une demi-heure.

Nom :

Prénom :

Signature « lu et approuvée »

Date :